

## DÉLIBÉRATION N° DL20210078 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;

Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

**ETUDES ET TRAVAUX D'ESPACES PUBLICS - CONVENTIONNEMENT AVEC LE SERVICE COMMUN DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET DE SAIN-ETIENNE MÉTROPOLE - AVENANT N°3**

**M. Jean-Paul RIVAT** expose ce qui suit :

Par délibération n° 20180076 en date du 26 juin 2018, la commune de Saint-Chamond a souhaité bénéficier des prestations du service commun des grands travaux d'infrastructures mis en place en 2016 entre Saint-Etienne Métropole et Saint-Etienne.

Ce service commun a vocation à intervenir pour le compte de la ville de Saint-Chamond et de Saint-Etienne sur les compétences non transférées et pour le compte de Saint-Etienne Métropole dans les domaines de la voirie, eau, assainissement et des infrastructures.

Actuellement, la montée en charge progressive dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et les récentes mises en demeure de l'État génèrent un surcroît de charge au niveau de la Direction des Grands Travaux d'Infrastructures (DGTI).

Par ailleurs, le nombre de démolitions à prendre en charge est en augmentation croissante depuis plusieurs années. Ces projets sont la déclinaison des politiques urbaines portées par les communes de Saint-Chamond et de Saint-Etienne qui consistent à aérer et dédensifier les quartiers.

Il est donc nécessaire de doter de moyens plus importants la Direction des Grands Travaux d'Infrastructures de Saint-Etienne Métropole qui a pour conséquence de modifier la répartition des charges directes et indirectes de la manière suivante : 16,84 % pour la ville de Saint-Etienne, 80,60 % pour Saint-Etienne Métropole et 2,56 % pour la ville de Saint-Chamond.

Ces modifications font l'objet d'un avenant n°3 à la convention initiale et ses avenants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°3 à la convention relative à la mise en place du service commun porté par la Direction des Grands Travaux d'Infrastructure entre les villes de Saint-Etienne et Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD